Nations Unies E/HLPF/2018/2/Add.4

Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2018

Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable
Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
9-18 juillet 2018

Contribution de la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable

Note du Secrétariat

Par la présente, le Secrétariat transmet au Forum politique de haut niveau pour le développement durable la contribution de la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue à Dakar du 2 au 4 mai 2018.

18-08403 (F) 050618 190618

Merci de recycler

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la République du Sénégal, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, ont organisé la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable à Dakar, du 2 au 4 mai 2018, en prévision du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, prévu du 9 au 18 juillet 2018 à New York.

2. Le Forum régional est une instance intergouvernementale et multipartite chargée d'examiner les progrès accomplis, de partager les expériences et les enseignements tirés et de dégager un consensus sur les recommandations sous forme de messages clefs visant à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et dans l'Agenda 2063. Ces messages font office de contributions régionales collectives de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se réunit chaque année à New York.

3. Le Forum a réuni 457 participants, notamment des représentants de haut niveau des gouvernements de 40 États membres de la CEA, d'organes intergouvernementaux, de grands groupes et autres parties prenantes, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, et d'autres organisations internationales.

4. Le résumé des présentations et les principaux messages du Forum sont présentés ci-dessous.

II. Résumé et messages clefs.

5. La quatrième session du Forum s'est tenue sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes », dans la ligne du thème du Forum politique de haut niveau de 2018. Les participants ont procédé à un examen approfondi d'objectifs de développement durable choisis pour la session de 2018 ainsi que l'objectif 17 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063, en plusieurs sous-thèmes :

a) Eau potable et assainissement ;

b) Énergies propres et d'un coût abordable ;

c) Villes et communautés durables ;

d) Modes de consommation et de production durables ;

e) Vie terrestre ;

f) Renforcement des moyens de mise en œuvre et des partenariats pour le développement durable.

6. Des manifestations parallèles organisées en marge du Forum ont enrichi les débats de la session principale. Il s'agit notamment d'une réunion d'experts de pays ayant procédé à l'examen national volontaire et de pays ayant pris la tête dans

l'application de l'Agenda 2063, et d'un atelier de renforcement des capacités à l'intention des grands groupes et autres parties prenantes de la région Afrique.

7. La séance d'ouverture a été modérée par M^me^ Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA. M. Mahammed Boun Abdallah Dionne, Premier Ministre du Sénégal a présidé l'ouverture du Forum, auquel ont également pris la parole M. Mohammed Ibn Chambas, Représentant spécial des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ; M^me^ Priya Gajraj, Coordinatrice résidente des Nations Unies au Sénégal et M. Gervais Meatchi Tchaou, Président du Bureau sortant du Forum

8. Le Premier Ministre a souligné l'importance des ODD devant faire l'objet d'un examen approfondi au cours de la séance, précisant que des choix durables doivent être le socle de tous les programmes et activités de développement. Le Sénégal avait souscrit au développement durable et signé l'Agenda 2063, le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique. Le pays déployait le programme des villes vertes et intensifiait l'utilisation de l'énergie solaire.

9. M. Chambas a indiqué que le thème du Forum était important pour l'Afrique pour de nombreuses raisons. Il a déclaré que les pays devaient accroître le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre. À cet égard, il a appelé les pays à revoir régulièrement leurs politiques et leurs modalités de mise en œuvre pour les mettre à la hauteur de l'ambition et des idéaux du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; à intensifier les actions concertées et collectives aux niveaux sous-régional et régional, ainsi qu'à renforcer les mécanismes de financement nationaux et à développer des mécanismes innovants, tel que préconisé dans l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

10. M^me^ Gajraj a mis l'accent sur les problèmes de développement auxquels l'Afrique est confrontée, à savoir la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques et le terrorisme. Elle a ainsi souligné l'importance pour les sociétés africaines d'être résilientes et durables. Le renforcement de la résilience et l'accès aux technologies devraient promouvoir une prospérité partagée et une vie décente pour les communautés africaines.

11. M. Meatchi a déclaré que les pays devaient travailler de concert en tenant compte des domaines de convergence et de complémentarité, sans occulter leurs spécificités tenant à la taille de leurs économies et a souligné la nécessité d'une coordination entre eux.

12. La séance principale qui a suivi l'ouverture du Forum a donné lieu à une concertation de haut niveau sur le thème du Forum, suivie de la présentation et de l'examen des progrès réalisés au niveau sous régional et régional dans la mise en œuvre des objectifs retenus. Au cours d'une table ronde pour l'apprentissage mutuel, les participants ont partagé les solutions, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'examen national volontaire et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Les séances parallèles consacrées aux sous-thèmes ont permis d'examiner en profondeur la mise en œuvre des objectifs retenus et de dégager des messages clefs.

13. Les participants au Forum ont pu ainsi évaluer les progrès accomplis, se pencher sur les goulets d'étranglement et les défis, échanger et examiner davantage de solutions pour réaliser les objectifs, renforcer la résilience et parvenir à la transformation structurelle durable et au développement durable de la région.

14. Les présentations et débats du Forum régional peuvent être résumés comme suit[1] :

a) L'eau est indispensable à la réalisation du désir de croissance économique rapide du continent, qui permettra de concrétiser la vision d'une Afrique exempte de pauvreté et de famine comme envisagé dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. L'Afrique est pourtant à la traîne en matière d'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement décents. Les répercussions sont graves, notamment sur la santé et la productivité dans la région, et cela rend les populations moins aptes à supporter les chocs extérieurs. Compte tenu de l'accroissement de la population et de la demande du développement socioéconomique, les ressources en eau en Afrique sont appelées à devenir une source de tensions, de conflits, ainsi que de dégradation et de vulnérabilité environnementales. L'application intégrale et effective de la Vision africaine de l'eau pour 2025 est cruciale si l'on veut relever les défis multiples, améliorer l'accès et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau ;

b) Au rythme d'une croissance urbaine de 3,42 %, le continent devrait être majoritairement urbain dans moins de deux décennies. La vitesse et l'ampleur de l'urbanisation par rapport à d'autres régions du monde offrent des perspectives de croissance durable inclusive, mais posent également des défis aux villes africaines en ce qui concerne la planification et la gestion de l'urbanisation. En raison de la concentration accrue des populations dans les zones urbaines et de la planification médiocre caractérisant ces zones, les centres urbains deviennent de plus en plus vulnérables aux catastrophes. Un nombre croissant de pays africains adoptent et appliquent des stratégies de réduction des risques de catastrophes. En 2016, de telles stratégies avaient été adoptées ou appliquées dans 32 pays, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Globalement, la mise en œuvre effective de l'objectif 11, le Nouveau Programme pour les villes adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et les engagements de la région en matière d'urbanisation, plus précisément au titre de l'Aspiration 4 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, sont autant d'éléments essentiels permettant de faire en sorte que l'urbanisation devienne un moteur de la transformation, de la prospérité et du bien-être amélioré de l'Afrique ;

c) Les pays africains demeurent les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Dans le contexte des objectifs de développement durable retenus, par exemple, les projections montrent que dans un futur proche, d'ici à 2025, dans neuf pays, essentiellement en Afrique australe et de l'Est, la quantité d'eau disponible sera inférieure à 1 000 m³ par personne et par an. Dans 12 autres pays, elle se situera entre 1 000 et 1 700 m³ par personne et par an, et la population exposée au stress hydrique pourrait être de 460 millions de personnes, essentiellement en Afrique de l'Ouest ;

d) Si les pays d'Afrique du Nord ont quasiment atteint l'accès universel à l'électricité et à l'énergie propre pour la cuisson, et si quelques pays du reste du continent sont en voie d'y parvenir d'ici à 2030, la plupart des pays du continent ont peu de chance de réaliser l'objectif 7 en appliquant les politiques et les engagements en place. Compte tenu de la croissance démographique projetée en Afrique (de 1,3 milliard de personnes en 2017 à 1,7 milliard en 2030), le nombre de personnes ayant peu de chances d'avoir accès à l'électricité sera à peu près le même en 2030 qu'en 2016 (590 millions). Pour les personnes qui ont accès à l'électricité en Afrique subsaharienne aujourd'hui, la consommation moyenne par habitant demeure le plus

[1] Les sources de données de présent résumé et des messages clés figurent dans les rapports de fond sur les sous-thèmes du Forum, accessibles sur le site Web du Forum : https://www.uneca.org/arfsd2018.

faible du monde. Le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'énergie propre pour la cuisson continue d'augmenter et a atteint 846 millions en 2015. La biomasse continue de jouer un rôle important dans le programme de transformation énergétique en Afrique. En tenant compte des politiques et des engagements actuels, le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'énergie propre pour la cuisson sera de 900 millions d'ici à 2030. La production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable a été supérieure à 38 GW en 2016 (environ 23 % de la production totale), surtout en raison des progrès réalisés dans les domaines de l'énergie éolienne, solaire, géothermique et hydroélectrique. Toutefois, l'intensité énergétique demeure élevée (6,0 MJ/dollar É.-U. en 2014), essentiellement en raison d'une dépendance excessive à l'égard de politiques et programmes reposant sur une biomasse et une énergie à faible rendement. La réalisation de l'objectif 7 en Afrique d'ici à 2030 demandera des investissements d'environ 34,2 milliards de dollars des États-Unis par an (32,5 milliards par an pour l'accès à l'électricité et 1,7 milliard par an pour l'électricité propre à la cuisson) ;

e) Les terres, l'eau, les forêts et la biodiversité apportent des contributions multiformes à la résilience et au développement durable. Ces éléments constituent un fondement qui réduit la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et permet de résister aux chocs socioéconomiques. Plus de 60 % de la population africaine est directement tributaire de services rendus par les écosystèmes pour satisfaire les besoins en matière d'alimentation, d'eau, de santé, d'énergie et de subsistance. Mais les taux élevés de dégradation et de perte font peser une grande menace sur ces ressources. À titre d'exemple, il est établi que plus de 500 000 km² de terres sont déjà dégradés dans la région, dans un contexte d'amenuisement de la superficie de l'exploitation par habitant. Parvenir à la neutralité en matière de dégradation des sols ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation durables des forêts et de la biodiversité devrait constituer une priorité dans la planification et la budgétisation du développement national ;

f) L'accroissement rapide de la population africaine, qui devrait doubler et atteindre 2,5 milliards d'habitants d'ici à 2050 et dont la moitié vivra dans des zones urbaines d'ici à 2035, combiné à la hausse de la consommation par habitant est appelé à augmenter les besoins en matière d'emploi, d'alimentation, d'eau, d'énergie et de logement. Il s'ensuivra une augmentation des pressions sur les ressources en eau, les terres, les forêts et le bois et sur la biodiversité. Parvenir à des modes de consommation et de production durables, notamment une forte hausse des investissements consacrés à la production propre et économe en ressources, s'avèrera indispensable pour la réalisation de nombreux autres objectifs et du développement durable dans la région. Les pays africains apportent d'importantes contributions au Cadre décennal de programmation concernant les modes de production et de consommation durables, en mettant en œuvre le cadre décennal africain de programmation concernant les modes de production et de consommation durables, approuvé par la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE) en 2005. S'orienter vers les technologies vertes en adoptant des stratégies d'économie verte peut contribuer à réduire la production de déchets et la pollution de l'air, des sols et des étendues d'eau qui l'accompagnent, causée par les secteurs manufacturier et industriel ;

g) Le Forum s'est tenu dans le contexte du lancement, en mars 2018, de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). L'accord portant création de la ZLECA a déjà été signé par 44 des 55 chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ; une fois entrée en vigueur, la ZLECA sera la zone de libre-échange la plus grande au monde. Elle permettra d'accroître le commerce intra-africain de 52 % d'ici à 2022. Elle redynamisera l'intégration régionale et catalysera les efforts concertés et unis tendant à résoudre toute une variété de questions pour pouvoir placer toute la

population africaine sur la voie de l'édification de sociétés durables et résilientes. L'accord contribuera à isoler la région des chocs liés à de fortes fluctuations, principalement des détériorations, des prix mondiaux des exportations africaines, stabilisant ainsi les recettes de la majorité des pays. Il donnera un nouvel élan au renforcement des infrastructures régionales et stimulera la production d'énergie. Les forêts et la conservation de la biodiversité bénéficieront en renforçant les approches régionales et transfrontières visant à combattre des maux tels que le braconnage et le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages. Il faudrait par conséquent que les pays accélèrent la ratification de l'accord portant création de la ZLECA afin que celle-ci puisse entrer en vigueur dès que possible ;

15. On trouvera ci-après quelques-uns des messages clefs portant sur le thème et les sous-thèmes de la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenant compte des défis à relever, des progrès accomplis et des mesures requises pour accentuer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Ces messages constituent la contribution régionale de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018 et visent à stimuler le dialogue sur les politiques, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques aux niveaux national, régional et mondial, en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

A. Transformation vers des sociétés durables et résilientes

16. **La transformation structurelle résiliente de l'Afrique, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, suppose des stratégies et des approches intégrées**. Celles-ci doivent intégrer et hiérarchiser la protection contre les effets des changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et la valeur du capital naturel dans les principaux cadres de développement national, notamment les stratégies, les plans et les budgets. Il est important à cet égard, d'intégrer dans ces cadres la croissance verte sobre en carbone.

17. **Il faudrait accélérer le rythme d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets parallèlement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable**. L'application des contributions déterminées au niveau national devrait donc être intégrée aux politiques et programmes visant à réaliser les objectifs de développement durable et y être prioritaire.

18. Pour que la forme urbaine des villes africaines en expansion soit durable et résiliente, **il est indispensable d'adopter des politiques efficaces de planification spatiale et d'aménagement du territoire, renforcées par les mécanismes législatifs et de gouvernance nécessaires**. À cet égard, il est prioritaire de freiner la croissance sauvage des villes, compte tenu des effets d'exacerbation des coûts des services et des infrastructures ; de la dépendance à l'égard des déplacements en voiture ; de l'accès limité aux transports et donc aux opportunités sociales et économiques ; de l'empiètement sur les terres et les écosystèmes agricoles. Dans les villes, l'existence d'espaces publics est un facteur essentiel permettant de garantir une urbanisation inclusive, une productivité améliorée et une valeur économique des terrains urbains.

19. La zone de libre-échange continentale africaine est un puissant instrument de mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'édification d'une société inclusive et résiliente dans la région. Il faudrait par conséquent que les pays accélèrent la ratification de l'accord portant création de la ZLECA afin que celle-ci puisse entrer en vigueur dès que possible.

B. Eau potable et assainissement

20. **Les pays africains doivent investir davantage dans la fourniture d'eau potable et créer des points d'accès dans les communautés urbaines et rurales ainsi que des installations sanitaires améliorées pour mettre fin à la défécation à l'air libre et pour assurer une gestion appropriée des déchets**. Le manque d'investissement dans l'eau potable et l'assainissement approprié entraîneront une augmentation de la facture de santé, ralentissant ainsi le rythme du développement social, économique et des moyens de subsistance des populations. Pour assurer un accès universel à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, il est indispensable de relever les défis que posent l'accroissement de la pollution de l'eau due à la multiplication exponentielle des quartiers spontanés dans les villes et à la mauvaise planification urbaine, la défécation à l'air libre due à l'absence d'installations sanitaires, les eaux d'égout non traitées et les décharges inconsidérées dans les étendues d'eau.

21. **Pour assurer la conservation et l'intégrité des écosystèmes de captage de l'eau, il est essentiel de maintenir la stabilité du cycle hydrologique et crucial de garantir un débit constant des cours d'eau en ce qui concerne les ressources en eaux transfrontières**. La stabilisation des écosystèmes forestiers et de montagne, qui sont comme des châteaux d'eau, permet de fournir constamment de l'eau aux pays en amont et en aval, et de minimiser les conflits potentiels et l'insécurité que suscitent les ressources limitées à partager entre États riverains.

22. **Investir davantage dans des infrastructures hydriques à la fois souples et résistantes au climat assurera un approvisionnement en eau durable, améliorera l'adaptation à la variabilité saisonnière des précipitations et renforcera la résilience aux impacts induits par le changement climatique, y compris les phénomènes à évolution lente**.

23. **Les pays africains doivent renforcer la collaboration et le partage de données d'expérience pour assurer une gestion durable des ressources en eau**.

24. **Un meilleur accès aux technologies appropriées, des mécanismes de financement novateurs et le renforcement des capacités dans le secteur de l'eau sont essentiels pour permettre à l'Afrique de franchir la nouvelle frontière du développement, notamment l'exploitation des économies bleue et verte et la pleine application de l'Accord de Paris**. Une coopération Nord-Sud et Sud-Sud renforcée pour faciliter l'accès aux technologies et le transfert de celles-ci, ainsi que pour renforcer les capacités, sera nécessaire.

25. **Il est nécessaire de renforcer la capacité des pays africains de suivre les progrès réalisés en matière d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, de les évaluer et d'en rendre compte**. La gestion et la surveillance des écosystèmes liés à l'eau sont également primordiales. Il est donc essentiel d'accroître la collecte, l'analyse et le partage des données et de produire des informations précises et fiables pour garantir l'efficacité des politiques, de la planification et des programmes concernant l'accès universel à l'eau en Afrique.

26. **Les gouvernements devraient donner la priorité à l'investissement dans l'assainissement et l'hygiène en menant des initiatives qui gardent les filles à l'école**, notamment en donnant à celles-ci l'accès à des installations sanitaires pour une meilleure gestion de l'hygiène menstruelle.

27. **La participation effective des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des groupes autochtones et de tous les groupes marginalisés à la prise de décision est essentielle pour réaliser pleinement l'accès à l'eau et à l'assainissement**.

28. **Les investissements doivent être prioritairement orientés vers l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que vers les services d'information climatique pour renforcer la résilience des sociétés aux effets des inondations et des sècheresses,** résilience indispensable pour mettre fin à la faim et à la pauvreté.

C. Énergies propres et d'un coût abordable

29. **Les politiques actuelles font qu'il est peu probable que l'objectif d'accès à une énergie propre et à un coût abordable pour tous soit atteint en Afrique d'ici à 2030**. Les gouvernements devraient donc accélérer et faciliter les investissements dans le passage aux technologies d'énergie propre diversifiées et sures dans l''accès à ces technologies. Pour ce faire, il faut aider les pays à mettre en place des politiques cohérentes et un cadre règlementaire environnemental favorable afin de mobiliser les investissements nécessaires, en particulier ceux du secteur privé et les ressources intérieures, et de profiter de la baisse des coûts des technologies énergétiques renouvelables. Les pays devraient également revoir les programmes incitatifs existants afin de veiller à ce que les subventions soient ciblées et optimisées en vue d'en faire bénéficier les pauvres et de promouvoir l'utilisation productive des services énergétiques par les jeunes et les femmes.

30. **Quelques pays ont réalisé des progrès significatifs dans le domaine de l'électrification, mais marquent le pas en ce qui concerne l'énergie propre pour la cuisson et l'accroissement de la part des énergies renouvelables**. L'apprentissage entre pairs et la mise en commun des bonnes pratiques et des données d'expérience entre les pays devraient être encouragés dans les domaines de l'électrification (à la fois en réseau et hors réseau), de l'énergie propre pour la cuisson, des énergies renouvelables et des programmes d'efficacité énergétique, notamment les modèles de gestion et les instruments innovants. La coordination des différents programmes régionaux et sous-régionaux sur l'accès à l'énergie doit également être renforcée afin d'améliorer les synergies et le partage des données d'expérience.

31. **Il est crucial de remédier aux lacunes et au manque de fiabilité des données, en particulier concernant la biomasse, afin de mieux documenter le suivi des progrès et la planification des investissements**. Les pays doivent renforcer leurs capacités de collection et d'analyse des données énergétiques, d'harmonisation des méthodologies de collecte des données et de renforcement des systèmes de collecte de données existants, de manière à mieux appréhender et mieux suivre les conséquences du manque d'accès de différents groupes sociaux, ventilés par sexe, à une énergie propre et à un coût abordable.

32. **Les gouvernements devraient systématiquement donner la priorité aux solutions rapides dans les programmes d'efficacité énergétique et en tirer parti dans tous les secteurs** (cuisson, villes, industries, bâtiments, transport et production, transmission et distribution de l'électricité).

33. **Les pays devraient favoriser des investissements nationaux dans le renforcement de l'efficacité et de la pénétration des diverses sources d'énergie renouvelable et promouvoir les interconnexions transfrontalières pour accélérer l'accès à l'électricité en optimisant la production quand et là où le potentiel de ressources est le plus élevé et en optimisant la consommation quand et là où la demande est la plus forte**.

34. **Le développement des compétences, techniques ou non techniques, devrait être au centre des interventions visant à promouvoir et à accélérer l'accès à l'énergie, assurant ainsi la pérennité des interventions**. Les pays devraient définir et hiérarchiser leurs besoins de capacités et mettre en place les investissements et les

cadres nécessaires pour développer les capacités humaines et institutionnelles nationales indispensables à la planification et à la gestion de l'énergie, au renforcement de la collaboration avec le secteur privé ; à l'utilisation des technologies de cuisson propres et des modèles économiques. De tels efforts de renforcement des capacités devraient donner la priorité à la participation des jeunes et des femmes et aux résultats en matière d'égalité des sexes.

35. **La résilience au changement climatique et aux catastrophes devrait être pleinement intégrée dans la planification et la mise en œuvre des infrastructures énergétiques et des investissements**. Ceci est particulièrement important pour les systèmes hydroélectriques, qui sont menacés par le changement et la variabilité climatiques.

36. **Il est important que les gouvernements encouragent l'amélioration du contenu local sur toute la chaîne de valeur des énergies renouvelables pour accélérer le déploiement à long terme de ces énergies et obtenir des retombées socioéconomiques plus importantes**. Des efforts particuliers doivent être déployés pour mettre en valeur les connaissances locales et les systèmes de développement et d'utilisation des énergies propres. Il est essentiel de redoubler d'efforts pour encourager l'innovation dans les services énergétiques et promouvoir la collaboration dans la recherche-développement au niveau régional.

37. **Il est important pour la durabilité et les retombées que les technologies énergétiques propres déployées respectent les normes internationales et soient adaptées à leurs finalités**. Les pays devraient mettre en place des politiques et des cadres règlementaires pour fixer les normes des technologies déployées et la responsabilité sociale des concepteurs de projets énergétiques.

D. Villes et communautés durables

38. **L'urbanisation est un facteur multidimensionnel favorisant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063** : L'existence de villes sures, résilientes et durables est cruciale pour que l'urbanisation ne soit pas seulement un moteur de la durabilité, mais qu'elle soit aussi utile pour la réalisation de plusieurs des autres objectifs de développement durable, notamment de ceux qui se rapportent à la pauvreté et aux inégalités, à la croissance économique et aux changements climatiques. Dès lors, la planification et la gestion efficaces des villes, dans une perspective du respect des droits de l'homme, devraient constituer une priorité pour parvenir à un développement au sens large, qui soit inclusif sur le plan social, productif sur le plan économique et durable sur le plan écologique.

39. **Une perspective urbaine stratégique dans la planification nationale du développement** : Compte tenu de ses retombées en matière de croissance et de transformation globales, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour la sensibilisation et pour s'assurer que l'urbanisation est intégrée dans la planification nationale du développement, d'un point de vue stratégique et multisectoriel, en liaison avec les priorités, politiques et stratégies socioéconomiques et sectorielles. C'est ce qui assurera la cohérence de la dimension urbaine et spatiale du cadre global du développement socioéconomique. De même, compte tenu de la prédominance de la population rurale et celle de l'agriculture dans les économies africaines, il est important de souligner les liens entre zones rurales et zones urbaines dans les politiques, stratégies et programmes, à tous les niveaux, à savoir aux niveaux régional, national et local. Une approche sectorielle et compartimentée à l'urbanisation ne permettra pas de pleinement libérer le potentiel avéré de

l'urbanisation en matière de création d'une prospérité sociale et économique inclusive.

40. **Les États membres devraient tirer parti des possibilités offertes par le développement territorial intégré et les liens entre zones urbaines et zones rurales pour promouvoir des transitions rurales-urbaines durables et une transformation structurelle qui génère des emplois décents au profit des populations urbaines et rurales**.

41. **Certes l'urbanisation exige d'importants investissements financiers dans la planification à long terme, le renforcement des capacités et la coordination, mais cela ne devrait pas être une raison pour l'inaction** : La densité peut faire baisser les coûts par habitant des services et de l'infrastructure, mais cela ne rend pas l'urbanisation moins chère. Les villes exigent un investissement public et privé massif pour répondre aux besoins d'une population en croissance rapide, dans un environnement compact. Le retour sur l'investissement urbain est aussi très important, en particulier lorsque l'investissement intervient dans un bon cadre de planification, est harmonisé avec l'investissement du secteur privé et synchronisé avec des outils de collecte des recettes et de valorisation des ressources foncières qui fonctionnent bien.

42. **Les pays africains devraient tirer profit de tout processus d'urbanisation**. Les villes africaines sont en train de se développer rapidement, mais cela ne les rend pas productives. La productivité découle de la densité des activités économiques dans un espace économique bien aménagé et bien géré. Le phénomène omniprésent des taudis et de l'informalité dans les villes africaines traduit la résilience et l'énergie créatrice des populations, tout comme il offre des possibilités productives non exploitées, en raison d'un manque de planification et d'investissement avant la croissance urbaine. Néanmoins, les pays peuvent tirer profit de la transition urbaine qui est toujours en cours. Cela exigera des mesures urgentes à court, moyen et long termes, bien pensées et bien coordonnées, dans des cadres nationaux plus vastes de développement. La coopération Sud-Sud, en particulier entre les villes africaines, devrait être renforcée pour faciliter le partage d'expériences et d'enseignements à tous les niveaux, notamment en matière de planification et de gestion urbaine, de financement, de renforcement des capacités et de gouvernance inclusive.

43. **La mise en œuvre stratégique de l'ODD 11 nécessite des politiques urbaines efficaces et nationales adoptées et mises en œuvre par tous les États membres en consultation avec toutes les parties prenantes**, principalement les autorités locales, la société civile, le secteur privé et les universités.

44. **Une gestion des terres inclusive et efficace est une priorité**. Les États membres devraient également veiller à ce que l'aménagement du territoire aux niveaux national, régional et municipal intègre des critères économiques, sociaux et environnementaux, en mettant l'accent sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

45. **La mise en œuvre stratégique, le suivi et l'établissement de rapports requièrent des données et des statistiques solides aux niveaux national, local et municipal**. La persistance de la pénurie de données et le recours à des méthodes pas suffisamment définies pour mesurer les dimensions économiques, sociales et environnementales de l'urbanisation et des villes imposent la nécessité d'investir davantage dans la collecte, la ventilation, l'analyse et la diffusion de données fiables, qui permettent la mise en œuvre, le suivi effectif des objectifs de développement durable et la présentation de rapport à leur sujet.

46. **Les politiques et les stratégies sur les changements climatiques et l'urbanisation et les investissements tenant compte des risques de catastrophes,**

notamment les stratégies et plans nationaux et locaux de développement tenant compte des risques de catastrophe, sont essentiels à la réalisation de villes et d'établissements humains inclusifs, durables, sûrs et résilients. Parmi les principaux défis, citons la nécessité de promouvoir les espaces publics verts et la foresterie urbaine.

47. **Il est nécessaire de restaurer, protéger et conserver la nature à l'intérieur et au-delà des villes pour assurer que les zones urbaines continuent de profiter de manière durable et sans effets négatifs, des services écosystémiques essentiels, y compris de l'eau douce, et de la nourriture**.

48. **Des études et des recherches doivent être entreprises pour mieux saisir la dimension multiple et la nature de l'urbanisation, y compris d'un point de vue culturel, historique, politique, économique, sociologique et environnemental**.

49. **La mise en œuvre effective de l'ODD 11 requiert des efforts consultatifs et coordonnés entre de multiples parties prenantes, notamment les ministères concernés de tous les secteurs, les autorités locales, les autorités métropolitaines, les instituts nationaux de statistiques, le secteur privé, les universités et la société civile**.

50. **Les moyens d'action de tous les principaux acteurs, en particulier le personnel technique des villes, les autorités locales et les planificateurs nationaux, entre autres, doivent être renforcés pour améliorer la planification, assurer une gestion urbaine et un financement durables**.

51. **Des efforts importants doivent être faits pour renforcer le processus de décentralisation entrepris dans de nombreux pays africains en améliorant l'accès aux ressources nationales, en renforçant le potentiel de création de ressources au niveau local et municipal, notamment par l'émission d'obligations, l'implication de la diaspora et la capture de la valeur financière. Les pays doivent créer des espaces publics sûrs dans les villes, notamment en garantissant l'accès à des moyens de transport abordables, y compris pour les femmes et les filles et pour les personnes handicapées dans toute leur diversité**. Ces espaces publics doivent être exempts de harcèlement et d'autres formes de violence sexuelle à l'égard de toutes les personnes, en particulier les femmes et les filles, quel que soit leur statut migratoire.

52. **Pour faire face à la croissance démographique dans les villes africaines, les gouvernements devraient améliorer l'accès à la planification familiale en mettant en œuvre le Plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre du Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique 2007-2010 et le Cadre catalytique pour éliminer le sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique à l'horizon 2030**.

E. Modes de consommation et de production durables

53. **Le développement durable est menacé par des modes et des pratiques de consommation et de production non durables**. Les efforts de développement sont entravés dans des situations où les ressources ne sont pas utilisées de façon responsable, ce qui crée de nouveaux problèmes environnementaux et la persistance de problèmes déjà existants, comme cela se voit à l'échelle mondiale. Ceci exige des solutions novatrices, comme des politiques propices, des activités économiques novatrices et des partenariats stratégiques, visant à promouvoir une consommation et une production responsables qui permettent de juguler les menaces au bien-être de notre planète. Il y a lieu par conséquent de coordonner les politiques, stratégies et mesures pour faire face aux menaces au développement durable au moment où nous

nous orientons vers une consommation et une production responsables en tant que moyens de transition vers une économie verte en Afrique.

54. **Les États membres devraient lancer ou renforcer la mise en œuvre de leurs stratégies de consommation et de production durables, en particulier dans des domaines qui ne sont pas encore exploités ou sont actuellement sous-exploités** comme l'utilisation rationnelle des ressources et une production propre ; des modes de vie durables ; les investissements stratégiques en faveur de villes économes en ressources ; les pratiques durables de passation des marchés publics ; et le tourisme durable. À cet effet, les cadres institutionnels existants doivent être affermis, idéalement aux niveaux national et supranational.

55. **La préservation et l'adoption d'une gestion responsable des ressources naturelles de l'Afrique sur lesquelles repose l'essentiel de la croissance devraient rester une priorité**. Pour passer à des modes de consommation et de production durables, les ressources doivent être utilisées de manière rationnelle pour réduire le gaspillage et la structure et les fonctions des écosystèmes doivent être préservées. Un cadre d'économie verte imposera des coûts pour les pratiques de consommation et de production inefficaces et amènera le secteur privé à modifier ses modèles commerciaux de manière à contribuer au développement durable.

56. **La nourriture perdue en Afrique pourrait nourrir les millions de personnes qui souffrent de la faim ou de la malnutrition. Rien qu'en économisant un quart des aliments perdus ou gaspillés dans le monde, on pourrait mettre un terme à la faim dans le monde**. Pour atteindre cet objectif, plusieurs initiatives doivent être engagées à divers niveaux, notamment dans les phases de production agricole et de manutention après récolte. Les gouvernements doivent mener des évaluations globales, l'objectif ultime étant de réduire l'inefficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Ils doivent également s'employer activement à combler l'énorme lacune en matière de politiques susceptibles de modifier les pratiques de consommation et de production non viables.

57. **De nombreux pays ont intensifié leurs efforts en vue de réduire la production de déchets dangereux et promouvoir leur gestion écologiquement rationnelle, et cherchent à restreindre davantage leurs mouvements transfrontières, conformément aux principes de gestion écologiquement rationnelle et de transparence de la règlementation autorisant les mouvements transfrontières**. Toutefois, les pays devraient renforcer leur capacité scientifique de déterminer le risque potentiel des déchets et des matières qui sont transférés ou échangés sous leur juridiction.

58. **Il est également nécessaire d'accélérer l'application de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique**, car le succès des conventions africaines et mondiales sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux dépend des efforts concertés et de la collaboration de tous les États et pas seulement de ceux qui subissent les effets préjudiciables de ces déchets. Par conséquent, les pays devraient adopter des politiques et des stratégies nationales sur le traitement des déchets dangereux et collaborer entre eux dans ce domaine.

59. **Du fait des liens entre les modes de consommation et de production durables et la plupart des autres objectifs de développement, il faudra accorder une attention particulière au développement des capacités nationales de production, d'utilisation et de partage des données, de sorte à bien mettre en évidence les divers avantages que les pays africains peuvent tirer de l'intégration des modes de consommation** et de production durables dans leurs statistiques nationales et leurs

cadres de présentation de rapports. L'accent doit être particulièrement mis sur le renforcement des institutions pour qu'elles soient à même de fournir des données environnementales fiables et à jour, celles-ci permettant aux États membres d'élaborer des rapports techniques sur la réorientation des politiques et pratiques économiques en tenant compte des modes de consommation et de production durables au niveau macroéconomique et sectoriel, d'organiser des activités de sensibilisation dans ce domaine et de prendre des décisions à ce sujet.

60. **Pour passer aux modes de production et de consommation durables, les États membres devront véritablement adopter une approche intégrée, qui requiert, entre autres, une coordination interministérielle et la participation** d'acteurs non traditionnels. Ainsi, les multiples dimensions des modes de consommation et de production durables pourront être traduits en produits de développement national, par l'exécution d'activités stratégiques qui appuient ces modes sur divers fronts, notamment la fixation des prix, la protection des droits de propriété intellectuelle et la fourniture infrarégionale et transfrontalière de biens et de services. Ces acteurs doivent bien saisir l'importance de la viabilité dans la réalisation des objectifs de développement afin de pouvoir décider de l'appui budgétaire et politique requis, qui permettra une application plus large des modes de consommation et de production durables à tous les niveaux.

61. **Les gouvernements doivent élaborer et appliquer à tous les niveaux d'éducation des programmes de développement des compétences qui soutiennent la consommation et la production durables et l'industrialisation verte**. Ils devraient également mettre en place un environnement favorable qui renforce et soutient les initiatives sur la consommation et la production durables d'acteurs non étatiques, notamment du secteur privé, de la main-d'œuvre, des communautés locales et de la société civile. En outre, la promotion du transfert de technologies propres et de centres de développement propre devrait devenir une priorité.

F. Vie terrestre

62. **Les investissements consentis pour atteindre l'objectif de développement durable 15 sont également des investissements qui contribueront à la réalisation de tous les autres objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063**, et ce, parce que ces objectifs sont étroitement liés à l'existence, à la productivité et à la viabilité de la vie sur terre. En conséquence, il est urgent que les pays africains, les partenaires internationaux et bilatéraux et les autres parties prenantes pertinentes augmentent considérablement les investissements visant à prendre des actions sur le terrain pour lutter contre la dégradation des terres, soutenir la restauration de l'écosystème à grande échelle et améliorer la productivité et la résilience de tous les types d'écosystème et de ressource génétique en Afrique. Ces actions devraient inclure des mesures pour appuyer davantage les efforts actuels visant à mettre un terme au braconnage et au trafic illicite des espèces sauvages.

63. **Pour réaliser l'ambition de la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité, conformément aux objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, il faudra que les gouvernements africains traduisent les politiques et les objectifs stratégiques de haut niveau en actions nationales concrètes et en résultats sur le terrain**. Cela suppose d'accélérer l'application des traités et des cadres mondiaux et régionaux aux niveaux national, infranational et local. Pour être efficace, cette application doit se faire par l'intermédiaire d'une approche intégrée et multisectorielle, en particulier à grande échelle. À cet égard, l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel offre une occasion de renforcer la restauration des écosystèmes et la résilience des communautés. Il est

également nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes régionaux à grande échelle sur la biodiversité et le développement économique prenant en compte l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité dans les États membres concernés.

64. **Le financement, le renforcement des capacités et l'appui technologique associés à la concrétisation de ces résultats sur le terrain doivent être intensifiés pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et de restauration des écosystèmes au niveau national et appliquer les programmes de gestion durable des forêts et les autres plans de gestion des écosystèmes**. Ce renforcement sera appuyé par l'amélioration de la mise en commun des bonnes pratiques, des enseignements tirés, des innovations et des technologies et axé sur les contributions de la région.

65. **Les instruments et les processus d'intégration de l'utilisation durable et de la gestion du capital naturel dans les politiques et les cadres stratégiques de développement régionaux, sous-régionaux et nationaux doivent être renforcés et appliqués**. Ces instruments sont requis de toute urgence pour intégrer la contribution de la nature aux peuples et aux économies dans les cadres de développement prioritaires aux fins de la transformation de l'agriculture, de l'expansion du commerce et du développement des centres urbains, des industries et des infrastructures, notamment liées à l'énergie, à l'eau et aux transports. Les initiatives nationales de comptabilisation du capital, comme celles déjà menées dans la plupart des pays parties à la Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique, doivent être reproduites à plus grande échelle dans la région.

66. **Il est crucial de renforcer les droits de propriété et d'usage des ressources foncières et les méthodes participatives de gestion des terres, de l'eau vive, des forêts et de la biodiversité**. À cet égard, les pays doivent intensifier la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Il importe particulièrement d'améliorer l'accès et la participation des populations autochtones, des collectivités locales et de différents groupes, notamment des femmes et des jeunes. Cela est essentiel pour garantir des avantages équitables et ne faire aucun laissé-pour-compte. Par conséquent, les pays doivent renforcer leur gouvernance foncière, notamment les régimes d'exploitation des ressources, ce qui devrait contribuer aux efforts de lutte contre l'accaparement de terres.

67. **Le manque de données sur les terres et les écosystèmes et l'accès médiocre à ces informations contribuent au caractère incomplet des informations sur les progrès réalisés en matière de gestion durable de ces ressources, la méconnaissance de ce domaine et le manque d'intérêt des décideurs, et donc, le peu d'initiatives prises à ce sujet**. À cet égard, il est essentiel que les pays renforcent la capacité de collecter, gérer et diffuser des données et des informations sur les secteurs liés à l'environnement, en tant que composante prioritaire de leurs systèmes statistiques. En outre, les pays doivent recourir à d'autres informations disponibles, notamment les rapports nationaux sur les obligations mondiales et régionales, et aux données collectées par la communauté de chercheurs, le secteur privé, la communauté locale et la société civile. Les pays doivent particulièrement développer la disponibilité et l'utilisation des informations et des connaissances pertinentes pour documenter la prise de décisions et l'application des politiques au niveau national. Il faut partir des évaluations de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour élargir la disponibilité de ces informations.

68. **Les pays doivent renforcer leur collaboration avec le secteur privé pour mieux intégrer le capital naturel dans les politiques, les normes et les pratiques des entreprises afin d'améliorer la conservation et la gestion durable des écosystèmes**. Cet engagement est nécessaire à l'accroissement des investissements nécessaires à la mise en œuvre de divers objectifs de développement durable.

69. **Il est nécessaire de travailler avec d'autres régions et d'autres parties prenantes pour élaborer un nouveau cadre mondial ambitieux sur la biodiversité pour l'après-2020**. Ce cadre devrait inclure des indicateurs harmonisés, des exigences concernant les instruments financiers, un volet de renforcement des capacités et des stratégies de communication pour documenter l'examen et la mise à jour de plusieurs cibles de l'objectif 15 devant arriver à échéance en 2020.

70. **Il est nécessaire d'améliorer l'engagement politique à haut niveau et d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif afin d'atteindre les cibles relatives à l'écosystème dans les délais définis et d'élaborer un nouveau cadre mondial ambitieux sur la biodiversité pour l'après-2020**. Pour ce faire, un sommet mondial avec les chefs d'État doit être organisé afin de mettre en avant la pertinence politique et économique de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que leur importance dans la réalisation du Programme 2030 et dans l'appui de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. La quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique aura lieu en novembre 2018 en Égypte et tous les pays africains sont encouragés à y participer activement au plus haut niveau et à contribuer aux débats, y compris lors de la réunion du segment ministériel.

G. Renforcement des moyens de mise en œuvre et de revitalisation du partenariat pour le développement durable

71. **Les bureaux nationaux de statistique, avec l'appui des partenaires de développement, doivent renforcer leurs systèmes de développement des statistiques et de collecte des données, et leurs plans de gestion visant à appuyer le suivi du Programme 2030** et de l'Agenda 2063 et l'établissement de rapports à leur sujet, de manière harmonisée et intégrée, notamment :

a) Renforcer le système statistique national y compris le Bureau national de statistique et les services statistiques sectoriels ;

b) Renforcer les capacités des utilisateurs des données statistiques ;

c) Réadapter et réorienter les stratégies nationales de développement des statistiques pour prendre en charge les données du suivi des ODD et de l'agenda 2063 notamment à travers la désagrégation des données par rapport aux groupes des populations ciblés (femmes, enfants, personnes handicapées, jeunes, etc.) en relation avec le principe de « ne laisser personne pour compte» ;

d) Promouvoir l'accès au financement des technologies nécessaires pour produire des données de qualité

72. **Une planification à long terme, une coordination des politiques et un suivi des progrès réalisés ainsi qu'une évaluation des effets sont nécessaires pour recenser ce qui produit des résultats, cela pour réaliser les objectifs de développement durable sur le continent et pour remédier aux échecs des politiques appliquées et combler les lacunes dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, notamment** :

a) Aligner les Agendas 2030 et 2063 aux politiques de développement nationales, sectorielles, régionales et locales ;

b) Promouvoir la planification inclusive et renforcer la participation des groupes vulnérables notamment les femmes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes ;

c) Renforcer les fonctions de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, en particulier à travers l'analyse, la modélisation et la prospective ;

d) Promouvoir le contrôle citoyen sur la mise en œuvre des politiques publiques (société civile, médias, ONG, etc.)

73. **La science et l'innovation technologique devraient être les moteurs d'un développement inclusif et durable. Un accent particulier devrait être mis sur l'inclusion des femmes et des filles, des jeunes et des groupes vulnérables**.

74. **Il faudrait augmenter significativement les investissements dans la recherche-développement et une attention particulière devrait être portée au renforcement des services d'information climatique, aux infrastructures résilientes et aux capacités relatives à l'industrialisation verte**.

75. **Les partenariats axés sur la science et l'innovation technologique entre les pays africains sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable**. Ces partenariats devraient être axés sur la mobilisation et le partage des connaissances et des compétences et sur le transfert de technologie.

76. **Les partenariats avec le secteur privé pour soutenir la traduction des résultats de la recherche en innovations pouvant être consolidées afin de répondre aux objectifs de développement durable devraient être renforcés**.

77. **Les technologies devraient être mises à profit pour améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données, et promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes**. Les technologies devraient également être utilisées pour créer des plates-formes numériques ouvertes afin de permettre aux citoyens d'avoir un accès global à l'information.

78. **La création d'un forum africain multipartite sur les STI au service du développement en marge du Forum régional africain pour le développement durable permettra aux pays africains d'établir et de renforcer des partenariats, de définir les besoins et les lacunes en matière de STI et aidera l'Afrique à s'organiser pour participer au Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et au Forum politique de haut niveau**.

79. **La création d'une plate-forme africaine pour l'échange des résultats de la recherche et de l'innovation permettra de mettre à la disposition des gouvernements et des citoyens les résultats des travaux de recherche et d'innovation africains relatifs aux objectifs de développement durable**. Cela pourrait permettre de mettre les chercheurs et les innovateurs en rapport avec le financement nécessaire pour faire progresser leur travail. La plate-forme proposée devrait présenter et partager les efforts déployés par l'Afrique pour développer la recherche et l'innovation liées aux objectifs de développement durable et pourrait être coordonnée avec la plate-forme Global Innovation Exchange.

80. **Il est important de réaffirmer que le Programme 2030 reconnaît le principe des responsabilités communes, mais différenciées**. Pour les pays africains, il est important que leurs différentes réalités nationales, leurs capacités et niveaux de développement ainsi que le respect des politiques et priorités nationales soient pris en considération pour atteindre les OMD sur le continent. Les moyens de mise en œuvre, y compris l'aide financière au titre de l'aide publique au développement (APD), demeurent essentiels. Les pays développés doivent honorer leurs obligations et

responsabilités historiques à cet égard, dans le cadre de l'engagement mondial à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.

81. **La revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable ne peut être pleinement réalisée que si elle est appuyée par des politiques et des actions concrètes, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) sur le financement du développement, également adopté en 2015 et qui fait partie intégrante du Programme 2030**. La mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba est donc cruciale pour la réalisation des ODD et de leurs cibles en Afrique.

82. **Il est important pour le continent africain que la communauté internationale s'attaque efficacement aux flux financiers illicites et aux conséquences négatives qui en découlent**. Selon les estimations, 50 à 60 milliards de dollars des États-Unis quittent chaque année le continent sous la forme de flux financiers illicites. Les sociétés multinationales et autres entités de ce type, dont la plupart sont basées dans les pays développés, devraient légitimement apporter leurs contributions aux pays africains dans lesquels leurs revenus sont générés.

83. **Les pays africains et leurs partenaires de développement devraient veiller à ce que des fonds suffisants soient alloués aux projets et programmes destinés aux groupes vulnérables**.

84. **L'Afrique doit développer de nouvelles stratégies pour son développement tout en évitant d'augmenter sa dette extérieure et intérieure**.

85. **Des approches intégrées et des partenariats renforcés dans le domaine de la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité devraient être poursuivis en tant que stratégie importante pour mobiliser les moyens de mise en œuvre**. Les besoins en financement et en renforcement des capacités de mise en œuvre devraient être intégrés dans des mécanismes innovants, comme le mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et dans la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+), le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres.

86. **Reconnaissant que le commerce mondial est essentiel à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les gouvernements devraient veiller à ce que les accords commerciaux soient conformes aux engagements en faveur de l'égalité des sexes aux obligations en matière de droits de l'homme et d'autres cadres internationaux et régionaux et qu'ils y encouragent**.

87. **Pour que la zone de libre-échange continentale africaine puisse donner des résultats, sa gouvernance, son financement et soutien global et innovant doivent être solides pour assurer sa mise en œuvre inclusive**.

88. **Investir dans la promotion d'un développement des marchés africains qui permettrait aux exportateurs africains d'avoir des débouchés sur la base de leur avantage comparatif, sans devoir supporter le fardeau des subventions des pays développés**.

89. **Promouvoir l'égalité des sexes et l'accès des femmes aux avantages commerciaux en intégrant systématiquement l'analyse des sexospécificités et les évaluations de l'impact sur les droits humains dans les politiques commerciales internationales, régionales et nationales, tout en reconnaissant les activités commerciales informelles des femmes, leur contribution et leur vulnérabilité**.